

NUMERO : 2024-202

**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération n° 2021-101 du Conseil municipal du 30 juin 2021 portant sur la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Sarcelles et l'Académie de Versailles pour l'éducation artistique et culturelle,

Vu l'arrêté de délégation n° 2024-320 du 26 juin 2024 portant délégation de signature à Madame Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, 1 ère Adjointe au Maire, pendant la période du 26 juillet au 23 août 2024 inclus,

Considérant sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant la proposition de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France d'accueil du MuMo, premier musée itinérant gratuit d'art contemporain accessible à tous les publics, les 14, 15 et 16 août 2024, présentant une exposition intitulée « Dans les règles de l'art » imaginée par le centre Pompidou et labellisée dans le cadre de l'Olympiade Culturelle,

Considérant la nécessité de conclure une convention de partenariat entre la ville de Sarcelles, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et l'association Les Amis du Mumo afin de déterminer les modalités et les engagements respectifs de chaque partenaire,

Décide :

**Article 1** : de conclure une convention de partenariat avec la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, sise au 6, bis avenue Charles de Gaulle, 95700 ROISSY-EN-FRANCE et l'association les Amis du MuMo, sise au 62 rue du Ranelagh, 75016 PARIS, ayant pour objet de définir les modalités et les engagements respectifs de chaque partenaire concernant l'accueil, à titre gracieux, du MuMo, musée mobile d'art contemporain du 14 au 16 août 2024 et d'autoriser la signature de ladite convention et de toute pièce annexe idoine.

Fait à Sarcelles, le 02 août 2024



Pour le Maire et par délégation  
Annick L'OLLIVIER-LANGLADE  
Première Adjointe au Maire